

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Monette—

Que tous les sénateurs présents pendant cette session forment un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Horner—

Que, conformément à l'article 77 du Règlement du Sénat, les sénateurs suivants, savoir: les honorables sénateurs Aseltine, Beaubien, Brunt, Macdonald, Monette, Quinn, Taylor (Norfolk), Thorvaldson, Vaillancourt et White forment un comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs qui seront membres des divers comités permanents durant la présente session; et de faire rapport, aussitôt que possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur White, que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 20 janvier 1959, à huit heures du soir.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Brunt propose, appuyé par l'honorable sénateur Thorvaldson—

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Étant posée la question sur la motion, elle est—
Résolue par l'affirmative.